

**ANNEXE AU RÈGLEMENT DE CONSULTATION
CADRE DE RÉPONSE À COMPLÉTER PAR LE
SOUSSIONNAIRE**

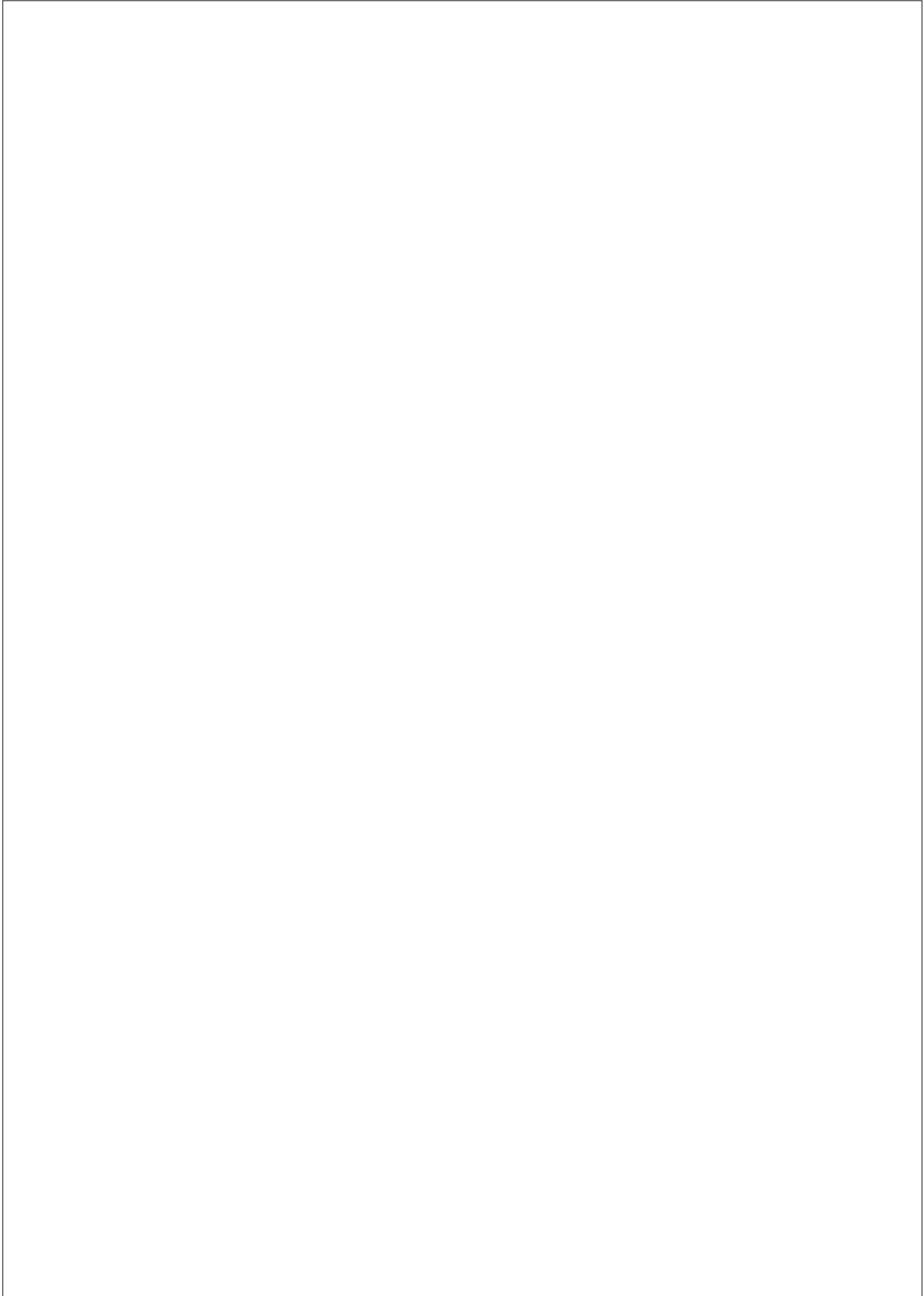
Installation d'une guérite pare-balle

*Rappel : Il est demandé aux candidats d'utiliser le présent document pour répondre, en respectant les limitations indiquées. **Aucun autre document ne sera analysé.***

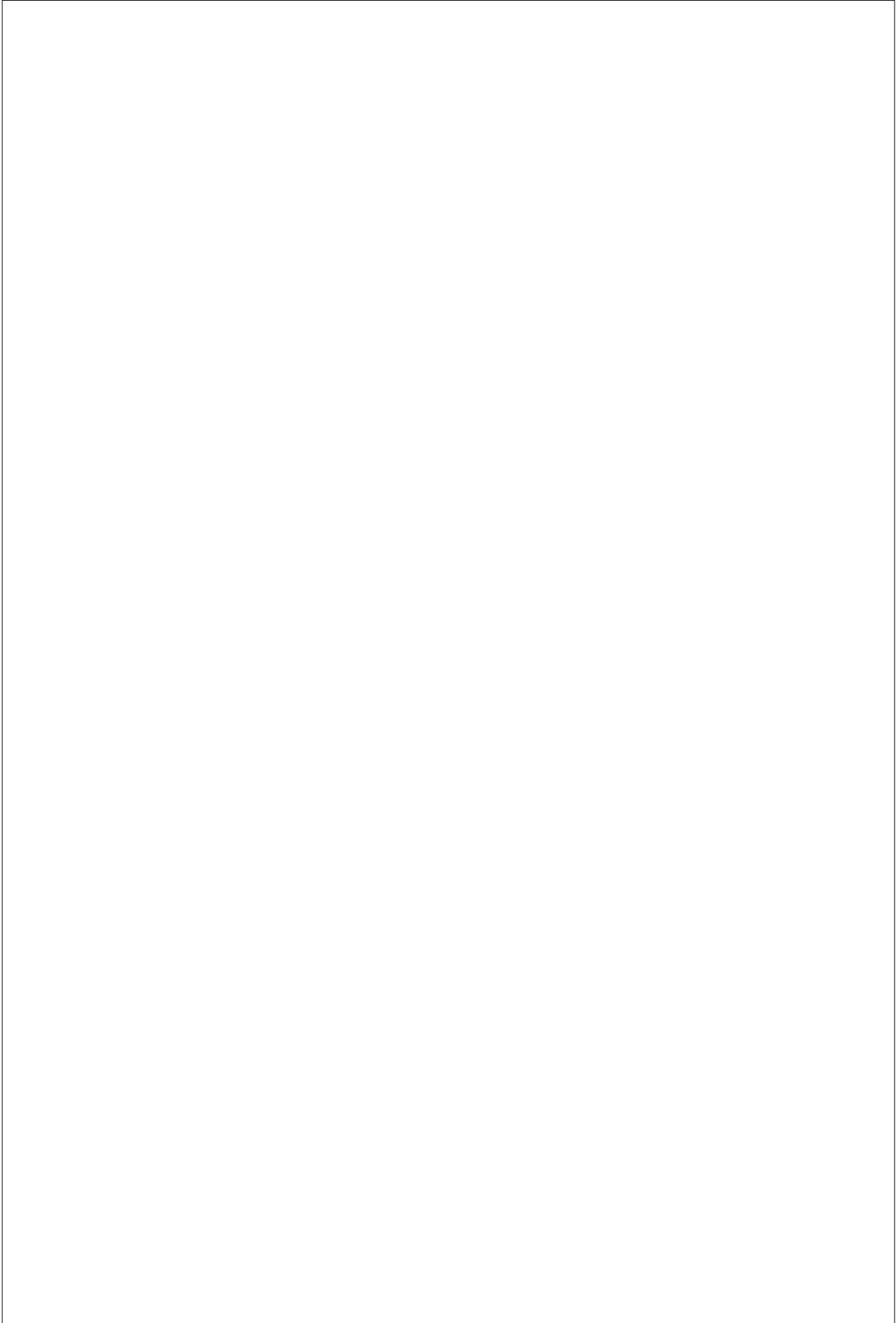
CRITERE : La valeur technique de l'offre notée sur 10 points et pondérée à 50% de la qualité de l'offre.

Sous-Critère n°1 : Qualité de la guérite / Confort d'usage / fonctionnalité –

Noté sur 10 points et pondérée à 50% de la qualité de l'offre (2 pages) :



**Sous-Critère n°2 : Organisation, planification, installation de la guérite et qualité de l'intégration sur site – Noté sur 10 points et pondérée à 25 % de la qualité de l'offre :
(2 pages);**



Sous-Critère n°3 : : Garanties et facilité de maintenance - Noté sur 10 points et pondérés à 25 % de la qualité de l'offre (1 page) :

CRITÈRE : La performance environnementale de l'offre notée sur 10 points et pondérée à 10% de la qualité de l'offre.

Sous-critère n°1 : La performance énergétique de l'habitable en hiver et en été.

- Procédure de traitement des déchets émanant du chantier **(1 page)**

Sous-critère n°2 : Procédure de traitement des déchets émanant du chantier (1 page)